L’essentiel pour rebondir

Bilan de compétences pour décider plus vite avec les bonnes clés

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée :** 12 heures - réparties sur 4 à 6 semaines (dont 4 séances en face-à-face individuel de 2h chacune).
- **Publics visés :** actifs disposant déjà de quelques pistes ou souhaitant construire rapidement un projet professionnel cohérent avec leur profil, au travers d'une démarche concrète, structurée et orientée vers l'action.
- **Accessibilité :** action accessible aux personnes en situation de handicap, un entretien préalable permet d’envisager les adaptations nécessaires.
- **Prérequis :** aucun.
- **Modalités de mise en œuvre :** accompagnement individuel, en présentiel ou à distance (visioconférence – Teams).
- **Langue :** français.
- **Évaluation :** voir modalités d’évaluation.

LA MÉTHODE

Une introspection ciblée pour construire progressivement son profil professionnel à travers quatre dimensions complémentaires, identifier ses essentiels et les confronter aux pistes envisagées afin de prendre des décisions éclairées.

Les recherches métiers et les enquêtes professionnelles viennent nourrir la réflexion tout au long du parcours.

CONTENU DU BILAN

Phase préliminaire (Entretien préalable)

- Définir les objectifs du bilan et les attentes du bénéficiaire.
- Présentation de la démarche, du cadre d'accompagnement et des outils mobilisés.

Phase d'investigation (Séances 1 à 3)

- Élaboration du profil motivationnel.
- Élaboration des profils de fonctionnement et environnemental.
- Élaboration du profil de compétences.
- Confrontation du profil professionnel aux pistes envisagées et validation du projet.
- Élaboration du plan d'action et des étapes de mise en œuvre.

Phase de conclusion (Séance 4)

- Projection vers la suite.
- Restitution commentée du document de synthèse.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier ses valeurs et ses moteurs professionnels.
- Comprendre son fonctionnement et ses conditions de réussite.
- Identifier et valoriser ses compétences transférables.
- Définir un projet professionnel durable et cohérent avec son profil.
- Élaborer un plan d'action concret.

ORGANISATION DU BILAN DE COMPÉTENCES

1 500€ TTC *

Durée : 12 heures - réparties sur 4 à 6 semaines

- 4 séances individuelles de 2h en présentiel ou à distance
- Temps d'appropriation guidés entre les séances (exercices, recherches métiers et maturation du projet)
- 1 entretien de suivi possible dans les 3 mois suivant le bilan

*__Financement__ : CPF sur moncompteformation.gouv.fr, par votre employeur via le plan de développement des compétences, avec vos fonds propres ou via l'AIF pour les demandeurs d'emploi.

Moyens pédagogiques et techniques

- Cadre confidentiel et individualisé.
- Carnets de séance regroupant les exercices du parcours.
- Profils professionnels personnalisés remis à chaque étape du parcours.
- Test C.G.P.® (outil d'aide à l'analyse de la Personnalité Professionnelle).
- Synthèse écrite et commentée, plan d'action personnalisé.

Modalités de suivi de l'exécution et de l'évaluation des acquis et du bilan de compétences

- Feuille d'émargement.
- Évaluation des objectifs atteints en fin de bilan.
- Questionnaire de satisfaction à chaud du bénéficiaire et questionnaire d'impact à 6 mois.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Anne Nanterme

Conseil en Développement RH

- L'accompagnement est réalisé par Anne Nanterme, dirigeante et consultante unique du cabinet.

- Le cabinet Anne Nanterme est certifié Qualiopi depuis le 7 mai 2021 au titre de la catégorie d'action suivante : Bilan de compétences.

- À propos :

  - **+ de 15 ans d'expérience** en recrutement et en gestion de la mobilité professionnelle.
  - **+ de 100 bénéficiaires** accompagnés.
  - Certifiée depuis 2020 en bilan de compétences par l'organisme APC - Actions, Perspectives & Compétences.
  - ADN : mettre les bonnes personnes au bon endroit.
  - Devise : "Oser perdre sa vie pour mieux la gagner".

Pour en savoir plus, rdv sur Linkedin ou sur www.anne-nanterme.com

Un élément vous manque ?

06.84.33.94.68

anne@anne-nanterme.com

© Anne Nanterme – Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation écrite - V.4 | 2 novembre 2026